

Les étapes de la certification « Pavillon Bleu »

1. L'étude de faisabilité — La demande d'étude de faisabilité est la première étape de la certification. La demande d'étude de faisabilité permet de recueillir de l'information sur la plage et de repérer quels sont les critères du Pavillon Bleu déjà atteints. Ensuite, *Environmental Defence* rencontre le candidat pour réaliser un audit de la plage et de ses installations. Suivant la visite, *Environmental Defence* prépare un rapport d'étude de faisabilité décrivant les démarches à suivre pour répondre aux critères du Pavillon Bleu.

2. La phase pilote — Si le candidat accepte d'adopter les recommandations du rapport d'étude de faisabilité et décide d'obtenir la certification du Pavillon Bleu, la plage est déclarée « candidate au Pavillon Bleu ». Les candidats doivent rester dans la phase pilote au moins un an incluant une saison de baignade entière durant laquelle *Environmental Defence* s'assure que les critères du Pavillon Bleu sont respectés. Les candidats peuvent rester dans la phase pilote pendant quatre ans en vue de se conformer aux critères du Pavillon Bleu.

3. La demande de certification au Pavillon Bleu — Après une année de phase pilote réussie, le candidat dépose sa demande de certification au Pavillon Bleu à *Environmental Defence*. Les demandes sont envoyées chaque année en janvier. La demande de certification comprend notamment les données sur la qualité de l'eau pour quatre années.

4. Le jury Canadien du Pavillon Bleu — Le jury national examine les demandes des candidats en février avant de les envoyer au jury international pour approbation finale. Le jury s'assure du respect de tous les critères en terme de qualité de l'eau, d'éducation et gestion environnementale et de règles de santé et sécurité. Les membres du jury représentent toute la gamme de l'expertise requise pour le programme.

5. Le jury international du Pavillon Bleu — Le jury international se réunit en avril afin d'examiner les demandes acceptées par les jurys nationaux. Il effectue aussi des contrôles surprises dans chaque pays. Le jury international prend la décision finale concernant chaque candidat. Quand il a pris sa décision, les résultats sont communiqués à *Environmental Defence* mais ne sont pas divulgués avant l'annonce officielle du palmarès Pavillon Bleu.

6. L'annonce officielle du palmarès Pavillon Bleu — Chaque année, en mai, le palmarès du Pavillon Bleu est publié sur le site internet international du Pavillon Bleu : www.blueflag.org. Suite à l'annonce du Jury international, *Environmental Defence* publie un communiqué de presse national pour promouvoir les lauréats et candidats au Pavillon Bleu. Avant cela, les résultats ne sont pas divulgués.

7. La saison du Pavillon Bleu commence! — Une fois que la plage est ouverte, le drapeau du Pavillon Bleu peut être hissé. Plusieurs lauréats organisent des cérémonies de célébration du Pavillon Bleu et *Environmental Defence* aide à promouvoir ces événements. *Environmental Defence* fait le suivi des critères du Pavillon Bleu pendant toute la saison de baignade. Le drapeau du Pavillon Bleu est enlevé à la fin de chaque saison.

**La certification du Pavillon Bleu est valide pour une seule saison seulement. Chaque année en janvier les nouvelles plages candidates ainsi que celles déjà dans le programme doivent déposer leur candidature.*